

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 076/2026**  
***Autorisant l'installation d'une base vie rue des Carrouges***

**Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-17, L 2213-1, L 2213-6 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Route

Vu le code de la voirie routière,

Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,

Vu le code pénal

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Vu la délibération n°02-020-06/2024 du 25/06/2024 fixant les redevances d'occupation du domaine public.

**Considérant** que la société Travaux Publics Ile de France doit effectuer des travaux de réfection de voirie sur l'ensemble de la commune.

**ARRETE**

**Article 1** : Du 21/05/2026 jusqu'au 03/06/2025, une base vie sera installée rue des Carrouges.

**Article 2** : En aucun cas, les installations ne doivent empiéter sur le passage de sécurité pour les véhicules de secours. Les installations doivent veiller à laisser un passage pour les piétons et les automobilistes.

**Article 3** : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

**Article 4** : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec la police municipale. **En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de l'entreprise Travaux Publics Ile de France demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.**

**Article 5** : Le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de trois cent huit euros (308 euros) à la trésorerie publique de Meaux.

**Article 6** : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Et notifiée à Dominique MORI de l'entreprise Travaux Publics Ile de France

Fait à Crégy-lès-Meaux le 18/05/2026

Par délegation,

Mme Nathalie DUPOIN

4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement urbain  
Transition écologique et biodiversité

